

Frédérique Decoin, *France*

## Prélude pour un « après-coup »

La qualification du psychanalyste et la garantie de sa formation ont été, comme le rappelle Danièle Silvestre <sup>1</sup>, l'un des vecteurs, avec l'expérience de l'analyse, du parcours de Lacan.

Ces questionnements ont été au fondement de notre École et ils ne finissent pas d'être mis au travail, notamment à travers la mise en œuvre du dispositif de la passe qui tente de recueillir dans le témoignage d'un passant, *via* les passeurs et un cartel, la trace d'un acte qui l'aurait fait basculer, ce passant, du psychanalysant au psychanalyste. C'est uniquement, ou en tout cas le plus rigoureusement, à partir de cet acte et du témoignage qui en est la conséquence que peut fonctionner une garantie n'étant pas motivée par « la prégnance narcissique et la ruse compétitive ».

L'acte à partir duquel peut s'opérer cette garantie est corrélé par Lacan au début et à la fin de l'analyse : « Nos points de raccord, où ont à fonctionner nos organes de garantie, sont connus : c'est le début et la fin de la psychanalyse, comme aux échecs. Par chance, ce sont les plus exemplaires pour sa structure [...] <sup>2</sup>. »

Au début de l'analyse, il faut un acte de l'analyste pour faire passer le patient, qui devient alors l'analysant, au discours de l'hystérique ; à la fin, il y faut l'acte de l'analysant pour passer au psychanalyste. Mais de quelle fin s'agit-il collapsée à cet acte ? Plus exactement, qu'est-ce qui se trouve être fini dans la précipitation de l'acte ? Il est certain que cet acte marque la fin de quelque chose, marque-t-il la fin de l'analyse pour autant ?

1. D. Silvestre, « Passer à autre chose... », *Mensuel*, n° 61, mai 2011, p. 74.

2. J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 246.

C'est au « temps logique <sup>3</sup> » et à la notion d'« après-coup » que Lacan fait référence pour tenter de circonscrire le temps de l'acte.

« La psychanalyse en intension, soit la didactique [...]. On oublie sa raison d'être prégnante, qui est de constituer la psychanalyse comme expérience originale, de la pousser au point qui en figure la finitude pour en permettre l'après-coup [...] cette expérience est essentielle à l'isoler de la thérapeutique <sup>4</sup>. » Ce que dit Lacan ici nous éclaire sur le fait que la fin corrélée à l'acte est une fin qui « permet l'après-coup ». Cette notion d'après-coup « propre au temps logique », Lacan, à la relecture de Freud, en a fait une notion essentielle et elle apparaît indissociable de sa réflexion sur l'acte psychanalytique.

Toujours dans la « Proposition du 9 octobre 1967 », il ouvre sa réflexion sur l'acte freudien à partir de l'article d'Octave Mannoni « L'analyse originelle », et contredit l'idée que la *writing-cure* (correspondance avec Fliess entre 1887 et 1902) ait constitué l'analyse originelle de Freud. Selon lui, la vraie analyse originelle serait la « seconde », « de constituer la répétition qui de la première fait un acte, car c'est elle qui y introduit l'après-coup propre du temps logique, qui se marque de ce que le psychanalysant est passé au psychanalyste <sup>5</sup> ».

D'après Michel Bousseyroux <sup>6</sup>, la seconde et originelle analyse de Freud serait le temps où il pense la paranoïa. Ce n'est pas le cas Schreber qui lui aurait ouvert cette voie conceptuelle mais la prise de conscience de la paranoïa de Fliess après leur rupture. Freud est dans l'élaboration après coup de sa relation transférentielle à Fliess, il a pris ses distances, quand il se prend à faire une série de rêves « hypocrites », rêves de réconciliation avec son « ami quitté depuis longtemps ». « À la quatrième ou cinquième fois, écrit Freud dans *L'Interprétation des rêves*, page 132, je parvins enfin à saisir le sens de ce rêve. Il m'encourageait à laisser là ce qui me restait d'égards pour la personne en question, à me libérer d'elle complètement, et il s'était hypocritement déguisé en son contraire. »

3. J. Lacan, « Le temps logique et l'assertion de certitude anticipée », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 197.

4. J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *op. cit.*, p. 246.

5. *Ibid.*, p. 253.

6. M. Bousseyroux, « L'appensée de Freud », *Mensuel*, n° 3, janvier 2005.

L'interprétation de ces rêves « relève de la logique de l'acte », dit Michel Bousseyroux, et vient conclure cette analyse seconde. Freud se hâte de conclure que ce rêve n'est pas un rêve de réconciliation, il se hâte de conclure le temps pour comprendre : « Passé le temps pour comprendre le moment pour conclure, c'est *le moment de conclure le temps pour comprendre* <sup>7</sup>. »

C'est dans la structure de l'après-coup et de la répétition que peut avoir lieu ce moment de conclure. Ainsi, ce n'est que parce que Freud est dans l'élaboration après coup de son transfert à Fliess, mais aussi parce que le rêve est pure répétition que Freud peut être saisi par l'acte. Le contenu du rêve est tellement manifestement la répétition du transfert de jadis avec Fliess, transfert dont la teneur a été élucidée après coup, que Freud n'a finalement rien à en comprendre. Tout ce qui lui reste à faire de ce rêve, c'est à le juger. À juger son rêve, Freud pose un acte, « la pensée moderne [ayant] montré que tout jugement est essentiellement acte <sup>8</sup> ». En quelque sorte, Freud, en comprenant que de ce rêve il n'y a rien à comprendre, lui répond. D'ailleurs, les verbes sont d'action : il « laisse là » le reste d'égards, il « se libère »...

Ce jugement qui est un acte, on le voit, produit ses effets, et ici, en l'occurrence, effet de liberté. « Qu'il puisse sortir des libertés de la clôture d'une expérience, c'est ce qui tient à la nature de l'après-coup dans la signification <sup>9</sup>. »

L'acte est donc produit dans la structure de l'après-coup et de la répétition, et « au point de finitude » qu'il figure, il le permet aussi. L'après-coup de l'acte, c'est-à-dire du moment de conclure, serait alors, peut-être, la seule véritable suite logique. Si la « fin de partie » n'offre pas d'après-coup, on peut penser que la suite, c'est encore le temps de comprendre...

7. J. Lacan, « Le temps logique et l'assertion de certitude anticipée », *op. cit.*, p. 206.

8. *Ibid.*, p. 208.

9. J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'école », *op. cit.*, p. 255.